



AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET – VERS UN TERRITOIRE PLUS SUR



Compte rendu de la visite terrain à l'Espace de Liberté, organisée dans le cadre de la concertation préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret

Narbonne, le 1^{er} juillet 2026, de 10h30 à 12h10

1	OBJECTIFS ET DÉROULÉ DE LA VISITE DE TERRAIN	1
2	PARTICIPANTS	2
3	CONTENU DES ÉCHANGES	3
3.1	Les enjeux sur le bassin versant et le projet envisagé	3
3.2	L'urbanisme et les autres projets	4
3.3	Les alternatives au projet	5
3.4	Le recalibrage du couloir endigué	6
3.5	L'ouvrage écrêteur de crue de la Plaine	7
3.6	Les impacts du projet au niveau du patrimoine	7
3.7	Remarques sur la mobilisation citoyenne	7

1/7

1 Objectifs et déroulé de la visite de terrain

Cette visite de terrain vise à :

- Permettre aux riverains du rec de Veyret de venir d'informer au plus proche de chez eux du projet d'aménagement en cours d'étude ;
- Se rendre compte, sur site, de certains aménagements projetés sur le couloir endigué à Narbonne ;
- Faire remonter et entendre les interrogations et préoccupations du public vis-à-vis du projet d'aménagement du rec de Veyret envisagé ;
- Permettre d'exprimer les idées ou alternatives possibles sur certains sujets ;

Les participants ont été informés que des photographies de la visite seraient utilisées dans le compte rendu des échanges. Le droit à l'image a été autorisé avec la réserve qu'une légende ne cible pas les propos d'une personne ou remonte des propos erronés.

Ce compte rendu reprend de manière exhaustive ce qui a été exprimé par les participants pendant la visite. Le SMDA s'engage à répondre aux questions et préoccupations exprimées au cours des différents temps de concertation proposés dans un délai raisonnable.

Toutes les contributions de la concertation préalable, dont ce compte rendu, sont disponibles sur le site internet du SMDA.

2 Participants

Cette visite de terrain a réuni 4 participants :

- Mme Christine Bagland – Mont'Matous
- Mme Françoise Duhamel – Conseil citoyen Bourg
- M Georges Hillebrand – Conseil de quartier
- M. Jean Manuel Perez – Riverain

Organisateurs	
Laurent Triadou	Directeur du SMDA
Laurie Durif	Responsable Administrative et Financière au SMDA
Thierry Bolano	Responsable ouvrage au SMDA
Christophe Vergonzane	Chargé de mission SMMAR
Charlotte Ronan	Animatrice - BRLi
Julien Tora	Animateur - BRLi

3 Contenu des échanges

Les échanges ont été capitalisés de manière exhaustive dans ce compte rendu. Les échanges sont restitués ci-dessous par thématiques, afin de regrouper les questions et préoccupations similaires. L'ordre de présentation ne suit donc pas strictement l'ordre chronologique de la visite de terrain, mais vise à rendre compte de l'ensemble des sujets abordés.

3.1 Les enjeux sur le bassin versant et le projet envisagé

• Calcul des enjeux

Le fonctionnement actuel du bassin versant du Rec de Veyret a été présenté par le SMDA en introduction ainsi que les zones à enjeux concernées par une crue centennale. Il s'agit des zones qui sont susceptibles de subir des dégâts en cas de crue centennale (habitations, entreprises).

Une participante questionne le nombre d'habitants concernés dans les zones à enjeux, qui lui semble surestimé. Elle précise également que l'ancien maire de Narbonne a utilisé l'expression de « 8500 victimes ». Le SMDA précise bien qu'il s'agit de « personnes susceptibles de subir des dégâts ».

Il a été demandé la façon dont ont été calculés ces enjeux. Le SMDA répond que les modèles hydrauliques donnent une emprise de la zone inondable en cas de crue centennale. Sur cette emprise sont dénombrés le nombre d'habitations et de bâtiments. Sont ensuite appliqués des ratios de nombre d'habitants par habitation. Ce travail est encadré par les services de l'État, qui veillent à ce que les chiffres ne soient pas sous ou surestimés. Pour les entreprises, le dénombrement est également fait et les calculs s'appuient sur la base de données SIREN. L'estimatif des dégâts est ensuite réalisé selon le niveau d'eau et le type d'activité de l'entreprise.

Une participante estime que la ZAC de Montredon-des-Corbières n'a pas connu d'inondations. M. Laurent Triadou précise que cette ZAC est située en zone inondable et peut être impactée dès la crue Q30.

Une participante demande si le restaurant le St-Crescent est impacté et d'autres secteurs avant le Pont de Perpignan. Le SMDA répond que certains secteurs peuvent avoir de l'eau en situation actuelle et que des gains sont possibles avec la mise en place du projet.

De manière plus générale, le SMDA a expliqué que la philosophie de protection est la suivante : soit on arrive à mettre hors d'eau - ce qui est la majorité des cas dans le cadre de ce projet - soit on abaisse le niveau d'eau de manière significative et donc les dégâts potentiels.

Le SMDA rappelle que ce projet ne permet pas de régler tous les problèmes. Il restera des voies submersibles comme la rue des Fours à Chaux (passage à gué sous le Pont SNCF) et une route vers Las Tinos. Ce seront des points de vigilance. Dans le Plan communal de Sauvegarde (PCS), il est prévu que le passage à gué soit fermé en cas de crue car c'est un lieu dangereux ; cette vigilance sera conservée.

• Fonctionnement du bassin versant

Une participante se demande comment le Rec de Veyret peut inonder Montredon-des-Corbières car il n'y a pas de passage d'eau. Le SMDA reprecise le contour du bassin versant avec ses sous-bassins versants et rappelle que le Rec de Veyret dispose de nombreux affluents. Des points bas au niveau de la zone d'activités de Montredon laisseraient des passages d'eau qui inonderaient la zone. Ce sont des données difficiles à se représenter hors événement. Par exemple, le Las Tinos, en cas de crue centennale, peut apporter à lui seul 80 m³ à Narbonne, alors qu'il est très sec.

« Montredon inondé par les Clottes, oui mais le Rec, non ».

« Montredon est plus menacée par les Clottes que par le Veyret ».

Il est précisé par le SMDA que si la même crue que celle de 1965 arrive sur le bassin versant du Rec de Veyret actuellement, c'est une catastrophe. Une participante répond que c'est en partie parce qu'on a construit en zone inondable à Narbonne.

Le SMDA précise qu'une crue centennale n'a pas eu lieu sur le bassin versant du Rec de Veyret certes, mais l'étude considère une zone à risque, en lien avec le PPRI qui se base sur la crue de 1965.

« Sur ce bassin versant, on a eu relativement de la chance jusqu'ici. »

Un participant demande si tous les logements le long des berges de la Robine vers Narbovia sont inondables. La réponse est oui.

• L'historique d'aménagement à Narbonne

Un participant est sceptique sur le fait que Narbonne ait fait des aménagements depuis 50 pour se protéger des crues. Le SMDA rappelle que plusieurs aménagements ont été créés : ouvrage de Cap de Pla, endiguement du Rec dans la traversée de Narbonne, création d'un chenal vers les étangs. Sur une période allant de 1970 à 1980.

« Depuis 1980, on ne fait rien *[pour protéger des inondations]* »

• La crue considérée

Sur le bassin versant, qu'est-ce que donnerait la situation dans laquelle on a « trois Q30 successives ? » C'est un événement probable selon un participant qui se questionne sur l'efficacité du projet en cas de crue de ce type. Si les ouvrages de La Plaine et de Bagatelle se remplissent en quelques heures et qu'un nouvel événement climatique arrive sur le bassin versant, est ce que ce cas de figure a été étudié ?

Le SMDA précise que les hydrogrammes de crue utilisés dans les modélisations prennent en compte un nombre très varié de types de crues. Si l'événement au total est inférieur à une crue centennale, les ouvrages seront efficaces, car ils ont été dimensionnés pour.

Pour la crue centennale, un participant demande quelles hypothèses ont été prises en compte. Sur ce bassin versant, la crue centennale est estimée à 310 mm en 24h. La méthode Audoise a été appliquée, c'est celle qui est recommandée au niveau régional pour avoir des données cohérentes entre bassins versants.

Un participant demande s'il existera 0 risque sur Narbonne après ce projet. Le SMDA rappelle qu'on parle d'un niveau de protection particulier. Actuellement, les aménagements existants permettent de protéger les enjeux présents contre une crue de période de retour de 2 ans, cela signifie que si demain il y a une crue de période de retour de 5 ans sur le bassin versant du Rec de Veyret, il y aura des dégâts. Actuellement, on estime que la protection est insuffisante.

Le projet à l'étude actuellement permet de protéger les enjeux pour une crue centennale (la responsabilité juridique du SMDA pourra être engagée), mais si une crue exceptionnelle devait advenir, au-dessus de la période de retour 100 ans, il pourrait y avoir des dégâts, oui.

Le projet est dimensionné pour un niveau de protection. Le risque demeure et le risque 0 n'existe pas, même après aménagement.

3.2 L'urbanisme et les autres projets

Les participants s'étonnent qu'ils puissent y avoir des projets qui voient le jour en zone inondable aujourd'hui (en citant l'héliport ; le crématorium ou des travaux en cours sur l'Espace de Liberté). Le SMDA rappelle qu'il existe des règles d'urbanisme et que les permis de construire doivent respecter les règles inscrites au PPRI en fonction de ses zonages. Pour le crématorium, le projet a pu se faire car sur la zone sur laquelle il se trouve, le PPRI permet de reprendre des bâtiments existants s'ils sont conçus de façon à ne pas rajouter des enjeux en zone inondable.

« Le crématorium, il est en zone inondable. »

« Il y a des permis de construire qui ont été déposés en zone inondable, comment ça se fait ? »

Il est également demandé au SMDA si après les travaux et la mise en place du projet envisagé, le PPRI sera retiré. Le SMDA répond que ce n'est pas parce qu'on fait un projet de protection en amont que le PPRI sera modifié. La doctrine de l'Etat Français est que même si on met en œuvre de travaux de protection, on ne rajoute pas d'enjeux en zone inondable en plus.

Il est demandé si le SMDA a un droit de regard sur les permis de construire. Le SMDA répond que non. Il est rappelé que des règles sont fixées par l'Etat et les contrôles ou autorisations aussi.

« Il y a des gens qui ont le droit de faire des choses et d'autres non »

Un participant demande si le projet SNCF est pris en compte dans le projet d'aménagement du Rec de Veyret. Le SMDA répond que ce projet a fait l'objet d'une concertation de 3 mois. Plusieurs hypothèses de tracés ont été proposées, mais dans tous les cas, les ouvrages (nouvelle ligne, pont, remblais...) devront être transparents. Le SMDA a collaboré avec le projet en fournissant des données sur le fonctionnement du bassin versant. 2 hypothèses de mise en place de gare ont été étudiées : une au Pont des charrettes et une du côté de Montredon-des-Corbières, en bordure de l'ancien étang de Montredon. Rien n'est encore décidé, y compris pour l'emplacement des gares.

3.3 Les alternatives au projet

Une participante s'étonne qu'il n'y ait qu'une seule étude et estime que l'association qu'elle représente n'a pas eu accès à tous les documents (notamment le rapport sur les 25 scénarios). Elle précise que M. Héral a pu y avoir accès après de nombreuses relances.

M. Triadou précise que ce document n'a pas encore été produit et ne peut donc pas être mis à disposition. C'est une demande qui a été faite à de nombreuses reprises lors de la concertation préalable. BRLi précise qu'une vidéo faisant mention des alternatives ou hypothèses étudiées comme Aussières par exemple est mise à disposition sur le site internet du SMDA, mais sans rentrer dans le détail technique.

« On parle de l'étude de 25 scénarios... Ce n'est pas trop rassurant ». Est-ce que c'est le cas sur d'autres projets ?

Le SMDA explique qu'il y a eu des études antérieures avec des maitres d'ouvrages différents, dont la mairie de Narbonne. Le SMDA a repris les études en 2006 avec le bureau d'études BG qui a proposé un schéma d'aménagement global avec un certain nombre d'aménagements. Tout a été remis à plat car l'étude ne prenait pas en compte l'entièreté du bassin versant et cette étude nécessitait des compléments.

BRLi précise que le nombre de scénarios alternatifs ou d'hypothèses étudiés dépend de la typologie du bassin versant et de la crue contre laquelle on cherche à se protéger.

Le SMDA précise que les hydrogrammes de crue donnent une vision technique et hydraulique du projet mais que d'autres impacts sont bien entendu à prendre en compte quand on étudie un projet de ce type.

Le SMDA précise que le document présentant les alternatives techniques étudiées doit figurer dans le dossier réglementaire et que le SMDA le produira bien. On fonctionne un peu comme avec un arbre des solutions possibles, en se fixant des critères et en étudiant différentes solutions et en étudiant les aménagements pour différents niveaux de crues.

Des questions sont posées sur l'aménagement d'un ouvrage écrêteur de crue à Aussières. Il est précisé que l'autoroute est très proche et qu'il s'agit d'une voie stratégique sur laquelle il est difficile d'intervenir. Cette option fait augmenter de manière considérable le prix des travaux. Il faut en effet tenir compte de la réduction d'usage avec un certain préjudice économique.

Un participant demande pourquoi on ne pourrait pas protéger le remblai de l'A61 avec un mur. Le SMDA répond qu'on ne peut pas, techniquement, protéger une autoroute avec un simple « mur » contre une inondation. Il s'agirait de construire un autre ouvrage amont, qui devrait laisser lui aussi laisser passer l'eau, donc un ouvrage écrêteur, ce qui ne réglerait pas le problème du contact avec le remblai de l'autoroute.

3.4 Le recalibrage du couloir endigué

Des explications sont données aux participants sur les reprises de berges envisagées sur le couloir endigué.

• Phasage des travaux

Les participants demandent pour quand sont prévus les travaux sur le couloir endigué. Le SMDA précise bien qu'aujourd'hui, le syndicat n'est autorisé à rien. Il faut produire des dossiers réglementaires qui vont prendre 1 an environ, puis vient le temps de l'enquête publique. Donc d'ici 2 ans, le Préfet pourra délivrer ou non une autorisation pour le projet.

Une participante précise que le Préfet et le Maire de Narbonne se sont engagés publiquement à commencer dans un premier temps les travaux sur le couloir endigué à Narbonne. Elle estime que c'est un plus pour Narbonne pour son cadre de vie et pour l'attrait de cette zone proche des Grands Buffets, très attractifs pour la commune.

« Le sous-préfet et le maire sont d'accord avec l'aménagement du couloir endigué, qui améliorerait le cadre de vie dans le quartier. Pourquoi ne pas commencer par ici et refaire les études pour Montredon ? »

Le SMDA précise qu'initialement, le phasage des travaux était envisagé de l'amont du bassin versant vers l'aval (logique actée dans le cadre du PAPI III : outil financier). Il est possible qu'une inversion du phasage des travaux soit décidée. Toutefois, il est rappelé que même si le phasage des travaux est modifié, la logique de protection, elle, restera globale à l'échelle du bassin versant. En effet, une autorisation est délivrée pour un projet d'un certain niveau de protection. Aussi, les travaux d'élargissement du couloir endigué, seul, ne permet pas de protéger les enjeux contre une crue centennale.

« C'est ici [À Narbonne] que ça pose problème, on améliorerait la situation »

Le SMDA précise que si on réalise des travaux uniquement sur le couloir endigué, on commencera à améliorer la situation mais protégera toujours contre une crue fréquente. On améliorerait donc la situation actuelle, mais pas au niveau de la crue centennale. Il est important de considérer le projet dans une approche globale (ensemble du bassin versant). Ce phasage par l'aval ne permettra pas d'améliorer la situation sur la zone d'activité de Montredon.

• Actions sur les ponts

Est-ce que le Pont de Perpignan restera tel qu'il est actuellement ? la réponse est oui dans le projet actuel.

Le SMDA précise que la passerelle piétonne sera refaite toujours dans l'objectif d'accueillir des cheminements doux. Le Pont de la route de Lunes et celui de Saint-Charles seront également refaits.

• Améliorations possibles autour du couloir endigué

Les participants estiment que le couloir endigué, une fois recalibré pourrait être aménagé avec des arbres par exemple pour rendre l'espace agréable.

Un cheminement jusqu'à la déchetterie pourrait aussi être envisagé. Le SMDA précise que la ville de Narbonne porte a priori une réflexion à ce sujet.

3.5 L'ouvrage écrêteur de crue de la Plaine

Une participante exprime son inquiétude sur le projet d'ouvrage écrêteur de crue de La Plaine, à savoir s'il sera bien solide et s'il n'y a pas de risque étant donné qu'il est prévu sur une zone avec des failles et sur une nappe phréatique. Des carottages ont été effectués uniquement sur le lieu du barrage.

Le SMDA répond qu'il est prévu d'étudier cet impact avec l'appui d'un hydrogéologue agréé dans le cadre des dossiers réglementaires (étude d'impact).

3.6 Les impacts du projet au niveau du patrimoine

Une participante estime que les études d'impacts ne sont pas assez poussées. Le SMDA précise que les études sont en cours ou vont bientôt démarrer pour pouvoir évaluer au mieux ces impacts au niveau patrimonial.

Cette participante rappelle que l'ouvrage de La Plaine est prévu sur un espace hyper protégé.

« C'est un impact hyper fort de destruction massive »

3.7 Remarques sur la mobilisation citoyenne

Une participante note que peu de personnes se mobilisent. A priori, l'information n'est pas passée sur les Hauts de Narbonne.

« C'est désolant »

Le SMDA répond qu'il a souhaité se faire accompagner de la CNDP pour avoir un retour d'expérience éclairant sur la question de la mobilisation citoyenne.

L'exemple de travaux à Coursan a été mentionné.

Sur d'autres sujets comme les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) les Mairies ont aussi du mal à faire participer la population. C'est un constat général.

Les documents informatifs ont été distribués dans les quartiers situés dans les zones à enjeux ainsi que dans les hauts de Narbonne sur la ligne de crête uniquement.

« En multipliant les vecteurs, on arrive à toucher un peu de monde. »